

Communiqué commun du SNES-FSU 81 et du SE-UNSA 81

Outil numérique : attention au danger

Jeudi 12 mars à 20h, sans y être préparés, l'Éducation nationale et tous ses personnels ont plongé dans une situation jamais connue auparavant pour faire face à une crise sanitaire qui percute et inquiète toute la société. La mise en œuvre en urgence de mesures pas toujours aisément conciliables soulève de nombreuses questions. Et une des premières d'entre elles est celle de la continuité pédagogique. Au deuxième jour de confinement, l'ENT est toujours partiellement inaccessible et cela a poussé certains enseignants, par conscience professionnelle et par volonté d'être utiles aux élèves, à utiliser d'autres outils (réseaux sociaux, whatsapp, adresses personnelles, etc.). Il faut être vigilant à ce que cette période de confinement ne rende pas plus floue la limite entre vie privée et vie professionnelle. L'utilisation de l'ENT, même si pour le moment l'outil est très perfectible et peu adapté aux sollicitations actuelles, est une protection pour les enseignants car c'est un cadre légal. L'utilisation d'autres moyens est une mise en danger sur le plan de la responsabilité de l'enseignant mais aussi sur le plan légal.

L'argument des « circonstances exceptionnelles » pour justifier tous les moyens numériques n'en est pas un : d'une part, cela ne peut qu'aggraver les inégalités entre élèves face aux usages du numérique ; d'autre part, si les circonstances sont exceptionnelles, il convient de rassurer les familles, les élèves comme les enseignants et de ne pas laisser croire que les examens ou la scolarité pourront se dérouler comme si les circonstances étaient normales.

Au delà, ne donnons pas l'illusion de la possibilité d'une réelle « continuité pédagogique » : rien ne remplacera l'espace classe et la relation pédagogique qui s'y instaure et ce que nous pourrons mettre en place dans les jours qui viennent sera un « lien pédagogique » mais certainement pas l'école sans l'école.

Il convient donc que tous les enseignants se protègent et utilisent les outils qui sont mis à leur disposition. Ils ne sont pas responsables des manquements de l'informatique mis à leur disposition par l'Éducation Nationale.

Albi, le 17 mars 2020